

STRATEGIE ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022 faisant ressortir un total de 1 298 650 DT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice de 18 940 DT, et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 1 286 294 DT pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE ACTIONS SICAV SA arrêtés au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 31 janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

		Note	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIF</u>				
	<u>Portefeuille-titres</u>			
-	Actions et droits rattachés		376 155	717 292
	Obligations et valeurs assimilées		586 400	594 803
	Titres OPCVM		61 857	80 769
		3.1	1 024 412	1 392 864
	<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
	Placements monétaires	3.2	39 747	-
	Disponibilités	3.3	234 491	374 728
			274 238	374 728
TOTAL ACTIF			1 298 650	1 767 592
<u>PASSIF</u>				
	Opérateurs créditeurs	3.4	5 122	7 018
	Autres créditeurs divers	3.5	7 234	1 970
TOTAL PASSIF			12 356	8 988
Capital		3.6	1 263 531	1 719 223
Sommes distribuables		3.7	22 763	39 381
	Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
	Sommes distribuables de l'exercice en cours		22 763	39 381
ACTIF NET			1 286 294	1 758 604
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			1 298 650	1 767 592

ETAT DE RESULTAT DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres		8 723	49 686	11 289	77 376
Dividendes	4.1	-	14 991	2 401	41 671
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	8 723	34 695	8 888	35 705
Revenus des placements monétaires	4.3	1 513	5 601	1 750	6 928
Total des revenus des placements		10 236	55 287	13 039	84 304
Charges de gestion des placements	4.4	<5 121>	<21 713>	<7 019>	<29 953>
-					
Revenu net des placements		5 115	33 574	6 020	54 351
Autres charges	4.5	<2 260>	<9 779>	<2 285>	<12 226>
Résultat d'exploitation		2 855	23 795	3 735	42 125
- Régularisation du résultat d'exploitation		<305>	<1 032>	<2 472>	<2 744>
Sommes distribuables de la période		2 550	22 763	1 263	39 381
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		305	1 032	2 472	2 744
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		18 538	78 514	<21 052>	872
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<2 046>	<92 412>	<36 258>	13 094
Frais de négociation de titres		<407>	<2 318>	<1 103>	<6 986>
Droit de sortie		-	776	-	-
Résultat net de la période		18 940	8 355	<54 678>	49 105

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE STRATEGIE ACTIONS SICAV SA

PERIODE ALLANT DU 1er OCTOBRE 2022 AU 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/10/2022 au 31/12/2022	Du 01/01/2022 au 31/12/2022	Du 01/10/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2021 au 31/12/2021
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	18 940	8 355	<54 678>	49 105
Résultat d'exploitation	2 855	23 795	3 735	42 125
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	18 538	78 514	<21 052>	872
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	<2 046>	<92 412>	<36 258>	13 094
Frais de négociation de titres	<407>	<2 318>	<1 103>	<6 986>
Droit de sortie	-	776	-	-
<u>Distributions de dividendes</u>	-	<30 398>	-	<13 368>
<u>Transactions sur le capital</u>	<17 688>	<450 267>	<115 033>	<402 212>
Souscriptions	-	-	-	-
Capital	-	-	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-
Rachats	<17 688>	<450 267>	<115 033>	<402 212>
Capital	<17 723>	<447 529>	<110 706>	<391 899>
Régularisation des sommes non distribuables	340	7 277	<1 855>	<5 914>
Régularisation des sommes distribuables	<305>	<10 015>	<2 472>	<4 399>
<u>Variation de l'actif net</u>	1 252	<472 310>	<169 711>	<366 475>
<u>Actif net</u>				
- En début de la période	1 285 042	1 758 604	1 928 315	2 125 079
- En fin de la période	1 286 294	1 286 294	1 758 604	1 758 604
<u>Nombre d'actions</u>				
- En début de la période	582	776	826	953
- En fin de la période	574	574	776	776
<u>Valeur liquidative</u>	2 240,930	2 240,930	2 266,242	2 266,242
<u>Taux de rendement annualisé</u>	5,92%	1,12%	-11,60%	2,34%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2022 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société détient au 31/12/2022 une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TNDKJ8O68X14	ASSURANCE MAGHREBIA VIE	1 411	8 579	8 749	0,67%
TNMSXIDXJE02	ASSURANCE MAGHREBIA VIE NS 22	2 822	17 158	17 159	1,32%
TN0001800457	BIAT	715	51 975	63 141	4,86%
TN0007570013	EURO-CYCLES	1 370	36 438	34 825	2,68%
TN0003200755	I.C.F.	800	68 626	71 951	5,54%
TN0007620016	MPBS	3 100	15 332	14 726	1,13%
TN0007610017	SAH LILAS	611	5 278	5 551	0,43%
TN0006590012	SIAME	7 200	28 355	27 390	2,11%
TNF8FC5GRVG9	SOTUVER NG 2022	2000	15 600	15 661	1,21%
TN0007440019	TELNET HOLDING	4 600	37 119	35 168	2,71%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	7 800	82 982	65 756	5,06%
TN0007380017	TUNIS RE	2 300	14 686	16 078	1,24%
Total actions et droits rattachés			382 128	376 155	28,97%

B- Obligations et valeurs assimilées

Obligations de sociétés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0002601029	STB 2008/2	2 000	38 419	39 847	3,07%
Total obligations de sociétés			38 419	39 847	3,07%

Bons du trésor assimilables

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	567	508 252	546 553	42,09%
Total Bons du trésor assimilables			508 252	546 553	42,09%

Total obligations et valeurs assimilées

546 671 586 400 45,15%

C- Titres OPCVM

TNBIC10E13Y6	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	583	57 856	61 857	4,71%
Total OPCVM			57 856	61 857	4,71%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

BTCT

TNE6MKI9BYA2	BTC 13 SEMAINES 01/02/2023, 7,22%	40 000	39 721	39 747	3,06%
	Total BTCT	40 000	39 721	39 747	3,06%
	Total Placements monétaires		39 721	39 747	3,06%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Amen Bank Pasteur	225 022	363 916
Intérêts courus sur dépôt à vue	1 561	2 153
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<312>	<431>
Vente titres à encaisser	9 543	11 956
Achats de titres à régler	<1 323>	<2 866>
	234 491	374 728

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunérations du distributeur exclusif à payer	2 535	3 863
Rémunérations du dépositaire à payer	1 500	1 500
Rémunérations du gestionnaire à payer	1 087	1 655
	5 122	7 018

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	6 911	1 621
Contribution sociale de solidarité à payer	200	200
Redevances CMF à Payer	108	149
TCL à payer	15	-
Autres (retenue à la source à payer)	-	-
	7 234	1 970

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2022

Montant	1 719 223
Nombre de titres	776
Nombre d'actionnaires	29

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-

Rachats effectués

Montant	<447 529>
Nombre de titres	202
Nombre d'actionnaires sortants	6

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<2 318>
Droit de sortie	776
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	78 514
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	<92 412>
Régularisations des sommes non distribuables	7 277

Capital au 31 décembre 2022

Montant	1 263 531
Nombre de titres	574
Nombre d'actionnaires	23

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2022 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Résultat d'exploitation	23 795	42 125
Régularisation du résultat d'exploitation	<1 032>	<2 744>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	-
	<u>22 763</u>	<u>39 381</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>
Dividendes	-	14 991	2 401	41 671
	<u>-</u>	<u>14 991</u>	<u>2 401</u>	<u>41 671</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>
Intérêts sur BTA	8 232	32 659	8 232	32 659
Intérêts sur obligations	491	2 036	656	3 046
	<u>8 723</u>	<u>34 695</u>	<u>8 888</u>	<u>35 705</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>
Intérêts sur dépôt à vue	1 513	5 601	1 750	6 928
	1 513	5 601	1 750	6 928

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>
Rémunérations du distributeur	2 535	11 034	3 863	16 802
Rémunérations du dépositaire	1 500	5 950	1 500	5 950
Rémunérations du gestionnaire	1 086	4 729	1 656	7 201
	5 121	21 713	7 019	29 953

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/10/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2022 au</u> <u>31/12/2022</u>	<u>Période du</u> <u>01/10/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2021 au</u> <u>31/12/2021</u>
Honoraires commissaire aux comptes	1 795	7 776	1 642	6 863
Redevances CMF	322	1 375	456	1 947
Autres retenues	36	234	75	269
TCL	32	194	62	2 947
Contribution sociale de solidarité	75	200	50	200
	2 260	9 779	2 285	12 226

5 - Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV.

Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.